



*Maisons à colombages,
Place Saint-Anne à Rennes*

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. B), Agent CCN (Niveau 4), Agent contractuel.

Vous connaissez :

- Bureautique et outils collaboratifs
- Gestion de l'information, techniques de rédaction
- Environnement administratif, institutionnel et politique

Vous êtes et vous savez:

- Aisance relationnelle, autonomie et rigueur
- Faculté d'adaptation et esprit d'initiative
- Sens de la discrétion et respect de la confidentialité
- Communiquer, rédiger et concevoir un support/document

Poste basé au Siège à Rennes

Nos avantages



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 19 février 2023**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP
(affichée dans le lien)

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Sous l'autorité de la directrice adjointe veille et sécurité sanitaires, l'agent occupe un poste partagé entre les fonctions d'assistance pour la direction adjointe veille et sécurité sanitaires et des missions de gestionnaire d'alerte et d'urgence sanitaires au Point Focal Régional.

Mission d'assistance administrative au sein de la direction adjointe veille et sécurité sanitaires (0.7 ETP) :

- Missions d'assistance pour l'ensemble de la direction adjointe
- Appui administratif au département veille et vigilances

Appui du PFR dans son activité de réception/régulation des signaux (0.3 ETP) :

L'agent assure son activité au sein du collectif constitué par l'équipe du Point Focal Régional et avec l'appui quotidien d'un cadre de permanence.

- Participation aux permanences de réception/régulation/transmission des signalements.
- Préparation de l'ordre du jour des instances d'instruction des événements indésirables graves associés aux soins (RHA, RRSS)

Conditions particulières:

Permanences de 2 séquences de 5 heures par semaine sur des horaires de 8h30 à 18h00. Ce poste bénéficie d'une prime téléphonique ou NBI en fonction de votre statut (proratisée à 0,3)

Retrouvez l'intégralité des missions sur la PEP en cliquant [ICI](#)

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr